

2024-0646
2024-03-28
Conteneur

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	----------	-----------

HERBICIDE KAMIKAZE^{MD}

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF: : Imazéthapyr..... 240 g/L

NO D'HOMOLOGATION 30127 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 3,3 Litres en vrac

En cas de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses], appelez CHEMTREC au 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887.

NewAgco, Inc.
320 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street Est
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

BOA^{MD}, KAMIKAZE^{MD}, et VICTUS^{MC} sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées.

2024-0646

2024-03-28

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- PEUT ÊTRE NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- NE PAS CONTAMINER LES ALIMENTS POUR LES HUMAINES OU LES ANIMAUX
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.
- ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

Peut entraîner des dommages aux yeux. Peut provoquer une irritation cutanée. Utiliser dans un endroit bien aéré. Se protéger de la poussière et/ou des éclaboussures en portant des lunettes protectrices ou un masque antipoussières ou un écran facial et des gants résistants aux produits chimiques au moment des opérations de mélange, de remplissage, et pendant l'application, le nettoyage et la réparation.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la manipulation du produit. Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Prendre une douche IMMÉDIATEMENT après le travail. Entreposer à part tous les vêtements de protection et les laver séparément. Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont retirés. Laver vos vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les porter de nouveau. Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour des espèces végétales terrestre es et aquatiques non ciblées. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

2024-0646

2024-03-28

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne dois pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0°C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0°C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il est totalement dégelé et que le contenant a été retourné plusieurs fois avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-0646
2024-03-28
Livret

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	----------	-----------

HERBICIDE KAMIKAZE^{MD}

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF: Imazéthapyr..... 240 g/L

NO D'HOMOLOGATION 30127 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 3,3 Litres en vrac

En cas de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses], appelez CHEMTREC au 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887.

NewAgco, Inc.
320 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

Distribué par:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

BOA^{MD}, KAMIKAZE^{MD}, et VICTUS^{MC} sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées.

2024-0646

2024-03-28

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- PEUT ÊTRE NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- NE PAS CONTAMINER LES ALIMENTS POUR LES HUMAINES OU LES ANIMAUX
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.
- ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

Peut entraîner des dommages aux yeux. Peut provoquer une irritation cutanée. Utiliser dans un endroit bien aéré. Se protéger de la poussière et/ou des éclaboussures en portant des lunettes protectrices ou un masque antipoussières ou un écran facial et des gants résistants aux produits chimiques au moment des opérations de mélange, de remplissage, et pendant l'application, le nettoyage et la réparation.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la manipulation du produit. Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Prendre une douche IMMEDIATEMENT après le travail. Entreposer à part tous les vêtements de protection et les laver séparément. Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont retirés. Laver vos vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les porter de nouveau. Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour des espèces végétales terrestre es et aquatiques non ciblées. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

2024-0646

2024-03-28

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne dois pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0°C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0°C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il est totalement dégelé et que le contenant a été retourné plusieurs fois avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'**HERBICIDE KAMIKAZE** est un herbicide sélectif qui peut être appliqué en présemis hâtif, en présemis incorporé, en prélevée ou en post levée dans plusieurs cultures.

La méthode d'application choisie dépend de la culture, des mauvaises herbes dont on prévoit l'apparition et de la préférence de l'utilisateur. Dans le traitement en présemis hâtif et en prélevée, les mauvaises herbes qui y sont sensibles apparaissent et présentent un état chétif, puis meurent. Lorsque l'**HERBICIDE KAMIKAZE** est appliqué en post levée hâtive, l'absorption se fait à la fois par les racines et les feuilles. Les mauvaises herbes sensibles vont cesser leur croissance et vont mourir plus tard.

DIRECTIVES D'APPLICATION

Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de calibre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural and Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Zones tampons

2024-0646

2024-03-28

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides)

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (metres) requises pour la protection de	
		Habitat d'eau douce	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	toutes cultures	1	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Ruissellement

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

2024-0646

2024-03-28

USAGES ENREGISTRÉS EST DU CANADA

CULTURES HOMOLOGUÉES

L'**HERBICIDE KAMIKAZE** est homologué pour utilisation comme traitement de post levée hâtive dans la culture suivante:

Haricots adzuki

Luzerne cultivée pour la production de semences

Haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*^{1,2}

Haricot de Lima (Ontario seulement)

Pois de transformation

Haricots mange-tout

Pois mange-tout

Soja

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant l'**HERBICIDE KAMIKAZE**. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à l'**HERBICIDE KAMIKAZE**, la première utilisation de l'**HERBICIDE KAMIKAZE** devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à l'**HERBICIDE KAMIKAZE**.

² Y compris mais non exclusivement: haricots rognon, canneberge, à œil jaune, Dutch Brown, noir et blanc.

HUMIDITÉ REQUISE

Comme pour tous les herbicides appliqués au sol, il faut de l'humidité lors des traitements en prélevée par l'**HERBICIDE KAMIKAZE**, de façon à activer le produit. Des précipitations humidifiant le sol sur 5 cm de profondeur sont requises moins de sept jours après l'application de l'**HERBICIDE KAMIKAZE** appliqué au sol. Si l'humidité désirée n'est pas obtenue dans les 7 à 10 jours après l'application, effectuer un travail du sol entre les rangs à une profondeur de 5 à 8 cm en utilisant un rouleau ou un sarcler à dents en S pour supprimer les échappés de mauvaises herbes jusqu'à ce que le champ reçoive l'humidité nécessaire. Pour les traitements pressés mis hâtif (soja seulement), plus de 7 à 10 jours peuvent s'écouler avant de recevoir les précipitations adéquates pour activer l'herbicide et de réduire le risque que des mauvaises herbes n'échappent au traitement. Les agriculteurs qui préfèrent les applications de pesticides en surface peuvent choisir ce type d'application de l'**HERBICIDE KAMIKAZE**.

RESTRICTIONS DE RÉENSEMENCEMENT ET ROTATION DES CULTURES

Seul le soja, tous les types de haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*, haricot de lima, haricot adzuki, le maïs tolérant à l'imazéthapyr et les pois de transformation peuvent être semés au cours de la saison de l'application en raison d'échec de la culture. Le blé d'hiver peut aussi être semé dans la même saison en cas d'échec ou en rotation 100 jours après la dernière application de l'**HERBICIDE KAMIKAZE**. La préparation du sol pour le réensemencement ne devrait pas se faire à plus de 10 cm de profondeur.

Le maïs de grande culture, le maïs tolérant à l'imazéthapyr, le soja, le blé d'hiver, le blé de printemps, l'orge de printemps, tous les types de haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*, haricot de lima, haricot adzuki et les pois de transformation peuvent être semés l'année qui suit l'application de l'**HERBICIDE KAMIKAZE**. Effectuer un essai biologique en plein champ (un essai en bande cultivé jusqu'à la maturité) l'année AVANT de cultiver toute autre culture.

2024-0646

2024-03-28

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AUX CULTURES**SOJA**

Appliquer l'**HERBICIDE KAMIKAZE** comme traitement en présemis hâtif, en présemis incorporé, en prélevée ou en post levée dans le soja.

Pour les champs qui contiennent des mauvaises herbes autres que celles énumérées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soja : **HERBICIDE KAMIKAZE** Seul", effectuer un mélange en réservoir pour une suppression à large spectre (Consulter "Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide – Soja"). Le choix du produit pour le mélange en réservoir dépendra des mauvaises herbes spécifiques à supprimer. Consulter les étiquettes des produits d'association afin de déterminer quel produit fournira une suppression des mauvaises herbes spécifiques présentes au champ.

Suppression des mauvaises herbes dans le soja: HERBICIDE KAMIKAZE Seul

Mauvaises herbes	Période d'application					
	Présemis hâtif (avant l'émergence des mauvaises herbes)	Présemis hâtif (mauvaises herbes émergées avant le stade deux feuilles vraies)	Présemis Incorporé	Prélevée	Post levée hâtive (avant le stade deux feuilles des mauvaises herbes)	Post levée tardive (stade foliaire maximum dans la parenthèse)
Feuilles larges						
chénopode blanc	S	SP	S ²	S	SP	
amarante à racine rouge	S	S	S	S	S	S (12)
renouée	S			S		
renouée persicaire	S			S ³		
moutarde des champs	S	S	S	S	S	
abutilon	S ¹	S ¹	S ¹	S ¹	S ¹	S(8)
petite herbe à poux	S	SP	SP ²	S ³	S ⁴	
grande herbe à poux					SP ⁵	SP(10)
morelle noire de l'Est	SP	S	S	S	S	
renouée liseron		SP			S	
lampourde glouteron		S ¹			S ^{1,4}	
Graminées						
sétaire verte et glauque	S	S	S	S	S	S (4)
ped de coq	S	SP	SP ²	S ³	S ⁴	S(6)
panic capillaire avancé	S			S ³	S	
panic millet	SP	SP	SP	SP	SP	
digitaire sanguine					SP	
Vivaces						
souchet comestible					SP	

2024-0646

2024-03-28

S = Suppression SP = Suppression partielle et Réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon et/ou de lampourde glouteron qui germent plus en profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

² Un mélange en réservoir est recommandé pour les champs ayant un historique de fortes infestations de ces espèces.

³ La plus forte dose ou un mélange en réservoir est recommandé pour les champs ayant un historique de fortes infestations de ces espèces.

⁴ La plus forte taux est requise pour de fortes infestations de ces espèces.

⁵ La plus forte dose est requise.

Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide - Soja

Possibilités de mélange en réservoir	Période d'application			
	Présemi s hâtif	Présemi s Incorpor é	Prélevée	Postlevé e Hâtive et tardive
Glyfos ^{MD} ou Vantage ^{MC} Plus MAX	X ¹			X ^{1,3}
Sencor ^{MD}	X ¹	X ^{1,2}	X ¹	
Lexone ^{MD}		X ^{1,2}	X ¹	
Treflan ^{MC} EC / Trifluralin 480 EC Herbicide/ Rival ^{MD} / Trifluralin ^{MD}		X ¹		
Lorox L ^{MD} / Afolan ^{MD}			X ¹	
Liberty ^{MD} 200SN Herbicide ou l'HERBICIDE VICTUS 200 SN				X ^{2, 4}
Basagran ^{MD} /l'HERBICIDE BOA ^{MD} / Basagran ^{MD} Forte				X ^{1,2}

¹ Consulter l'étiquette pour connaître l'information spécifique au mélange en réservoir concernant les TAUX, les RECOMMANDATIONS, les RESTRICTIONS et les MISES EN GARDE.

² Consulter les possibilités de mélange en réservoir dans la section appropriée de la période d'application de cette étiquette.

³ Soja tolérant au glyphosate seulement (i.e., variétés avec le gène Roundup Ready^{MD}). Consulter la section CULT URE: SOJA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE.

⁴ Pour utilisation sur des variétés de soja qui ont été spécialement développées pour être tolérantes au glufosinate d'ammonium (c'est-à-dire les semences LibertyLink^{MD}).

Période	Application en pré semis hâtif - Soja Appliquer l' HERBICIDE KAMIKAZE jusqu'à 30 jours avant de semer le soja, dans un système classique de travail du sol, un système de travail réduit ou en semis direct. En utilisant cette technique, on peut employer l' HERBICIDE KAMIKAZE seul pour une application en surface. Après l'application, on recommande de travailler une seule fois la terre de façon à préparer le lit de semence avant de l'ensemencer. Cette préparation finale du sol ne doit pas représenter un travail de plus de 10 cm de profondeur un travail plus profond entraînera une concentration réduite de l'herbicide dans la zone de germination des mauvaises herbes et de ce fait, une réduction de la suppression des mauvaises herbes. NE PAS labourer après l'application.	
Taux	Présemis hâtif – Avant l'émergence des mauvaises herbes	420 mL/ha
	Présemis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes (avant le stade de 2 vraies feuilles).	420 mL/ha + surfactant non-ionique. Un surfactant non-ionique DOIT ÊTRE AJOUTÉ . Un engrais liquide ajouté à la bouillie fournira un brûlage plus rapide des mauvaises herbes.
Volume d'eau	100-400 L/ha	
Surfactant/ Adjuvant	Pour un traitement en pré semis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes: Surfactant Non-ionique– 0,25% v/v (e.g. 2,5 L/ 1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) - 2 L/ha	
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soja".	
Remarques	Semer le soja seulement lors de la saison d'application.	

Période	Application en pré semis incorporé - Soja L'incorporation doit être faite afin que l' HERBICIDE KAMIKAZE soit distribué d'une façon égale dans les 5 premiers centimètres de la surface du sol. L'incorporation peut se faire à l'aide de disques ou d'un cultivateur opéré à une vitesse de 8 à 12 km/h, à double passage, le deuxième passage faisant angle avec le premier. Le cultivateur doit être doté de 3 à 4 rangées de dents décalées et espacées de moins de 15 cm ainsi qu'une herse ou une herse rotative qui suit afin de ne pas laisser d'endroits intacts.	
Taux	312 mL/ha	
Volume d'eau	100-400 L/ha	
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soja".	
Remarques	NE PAS appliquer l' HERBICIDE KAMIKAZE comme application en présemis incorporé plus d'une année en ligne. Attendre au moins 24 mois entre les applications en présemis incorporé.	

2024-0646

2024-03-28

Possibilités de mélange en réservoir	<p>Pour les champs contenant beau coup de chénopode blanc, de petite herbe à poux et/ou pied de coq ou d'autres espèces non mentionnées dans la liste retrouvée sous "HERBICIDE KAMIKAZE SEUL", le mélange en réservoir peut être nécessaire afin de supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes (Consulter le tableau "Possibilités de mélanges en réservoir de l'HERBICIDE – Soja"). Respecter les taux, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvés sur les étiquettes des produits d'association.</p> <p>Pour l'herbicide SENCOR et LEXONE herbicide, consulter le tableau suivant pour les doses:</p>			
	TEXTURE DU SOL ¹	Taux d'application par hectare		
		SENCOR 75 DF	SENCO R 480 F	LEXONE 75DF
	Moyenne (loam, loam limoneux, limon, argile sableuse, loam sablo-argileux)	750 g	1,1 L	540 g
Lourde (argile limoneuse, loam limono- argileux, argile et loam argileux)	750 g	1,1 L	640 g	
<p>¹ Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière (sable loameux, loam sableux). Ne pas utiliser sur les sols contenant moins de 2% de matière organique.</p>				

Période	<p>Application en prélevée – Soja</p> <p>Le traitement en prélevée de l'HERBICIDE KAMIKAZE peut-être effectué avant la levée de la culture et l'apparition des mauvaises herbes.</p>
Taux	312 - 420 mL/ha
Volume d'eau	100-400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soja".
Possibilités de mélange en réservoir	<p>Pour les champs contenant beaucoup de petite herbe à poux, panic capillaire établi, pied de coq, renouée persicaire ou encore d'autres espèces non mentionnées dans la liste retrouvée sous "HERBICIDE KAMIKAZE SEUL", le mélange en réservoir peut être nécessaire afin de supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes (Consulter le tableau "Possibilités de mélanges en réservoir de l'herbicide – Soja"). Respecter les taux, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvées sur les étiquettes des produits d'association.</p>

Période	<p>Application en post levée hâtive et tardive – Soja</p> <p>On peut appliquer l'HERBICIDE KAMIKAZE en post levée hâtive, soit tôt après la levée et avant l'apparition de la 2^e vraie feuille des mauvaises herbes.</p> <p>L'HERBICIDE KAMIKAZE peut également être appliqué en post levée tardive après que la culture a émergé pour la suppression de certaines espèces de mauvaises herbes jusqu'aux stades de croissance indiqués dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soja : HERBICIDE KAMIKAZE Seul". Pour minimiser la compétition provenant des mauvaises herbes dans la culture, l'application devrait être effectuée le plus tôt possible après l'émergence des mauvaises herbes.</p>
---------	--

2024-0646

2024-03-28

Taux	Postlevée hâtive – (avant quels mauvaises herbes atteignent le stade 2 feuilles vraies)	312-420 mL/ha + surfactant non-ionique + engrais liquide
	Postlevée tardive	420 mL/ha + surfactant non-ionique + engrais liquide
Volume d'eau	100-400 L/ha	
Surfactant/ Adjuvant	Surfactant non-ionique– 0,25% v/v (e.g. 2,5 L/ 1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) - 2 L/ha	
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans le soja".	
Remarques	<p>L'ajout d'un agent tensio- actif non ionique et d'un engrais liquide à la solution de pulvérisation est essentiel pour l'application en post levée; une absorption améliorée du produit par les mauvaises herbes produira un effet herbicide accru.</p> <p>Éviter les applications lorsque les mauvaises herbes et/ou la culture subissent un stress. Il se peut que le traitement en post levée retarde la croissance de la culture. Cela est dû au raccourcissement des tiges entre les nœuds mais n'entraîne pas une baisse du rendement.</p>	
Possibilités de mélanges en réservoir	<p>L'HERBICIDE KAMIKAZE peut aussi être mélangé en réservoir avec les herbicides énumérés dans le tableau "Possibilités de mélange en réservoir de l'herbicide – Soja". Toujours respecter les taux, recommandations, précautions et restrictions les plus conservatrices retrouvées sur les étiquettes des produits d'association.</p> <p>Commentaires :</p> <p>Utiliser la dose de 312 mL /ha de l'HERBICIDE KAMIKAZE lors du mélange en réservoir avec l'HERBICIDE Basagran/ l'HERBICIDE BOA ou Basagran Forte.</p> <p>Pour les mélanges de l'HERBICIDE KAMIKAZE et de BASAGRAN herbicide/l'HERBICIDE BOA, ON DOIT AJOUTER 0,25 % (v/v) d'un AGENT tensioactif NON-IONIQUE et 2 L/ha d'une solution d'engrais (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) à la solution de pulvérisation.</p> <p>Pour les mélanges de l'HERBICIDE KAMIKAZE et de l'herbicide Basagran Forte, ON DOIT AJOUTER seulement 2 L/ha d'engrais liquide.</p>	

SOJA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE

(c'est-à-dire variétés possédant le gène Roundup Ready)

Période	<p>Application en post levée</p> <p>Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées autres que celles énumérées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soja: HERBICIDE KAMIKAZE Seul", l'HERBICIDE KAMIKAZE peut être mélangé e n réservoir avec l'herbicide Glyphos, ou Vantage Plus MAX herbicide (glyphosate) et appliqué sur les variétés de soja Roundup Ready.</p> <p>Respecter les taux d'emploi, les périodes d'application, les recommandations, les précautions et les restrictions indiquées sur l'étiquette de glyphosate. Consulter l'étiquette de glyphosate concernant les recommandations pour l'adjuvant.</p>
---------	---

2024-0646

2024-03-28

Taux HERBICIDE KAMIKAZE	312 mL/ha
Volume d'eau	100-400 L/ha
Alternative HERBICIDE KAMIKAZE Taux	<p>HERBICIDE KAMIKAZE à une dose de 160 - 210 mL/ha</p> <p>Le mélange en réservoir de l'HERBICIDE KAMIKAZE à une dose de 160 - 210 mL/ha avec le glyphosate fournira un désherbage résiduel de la morelle noire de l'Est, chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, panic d'automne et le panic millet sauvage à germination tardive. Employez 900 g m.a./ha de glyphosate¹ et appliquez jusqu'au stade de la 3^e feuille trifoliée inclusivement sur du soja Roundup Ready dans 100-200 litres par hectare d'eau propre. Utilisez une dose plus élevée pour des infestations plus fortes.</p> <p>Consultez l'étiquette du glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate, aussi bien que pour des recommandations, précautions et restrictions additionnelles.</p> <p>¹ 900 g m.a. de glyphosate/ha est équivalent à une dose de 2,5 L/ha de l'herbicide en concentré soluble Glyfos ou à une dose de 1,88 L/ha de la solution herbicide Vantage Plus MAX.</p>
Remarques	<p>MISE EN GARDE</p> <p>Appliquer le mélange en réservoir de l'HERBICIDE KAMIKAZE + glyphosate herbicide SEULEMENT sur le soja tolérant au glyphosate, c'est-à-dire sur les variétés qui possèdent le gène Roundup Ready. CE TRAITEMENT EN DOMMAGERA OU DÉ TRUIRA LES VARIÉTÉS DE SOJA QUI NE TOLÈRENT PAS LE GLYPHOSATE.</p>

2024-0646

2024-03-28

SOJA TOLÉRANT AU GLUFOSINATE D'AMMONIUM (LIBERTYLINK^{MD}) (Colombie-Britannique et l'Est du Canada seulement)

Période	Application en post levée Pour l'élimination des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées nuisibles autres que celles énumérées dans le tableau "Élimination des mauvaises herbes dans le Soja: HERBICIDE KAMIKAZE utilisé seul", l' HERBICIDE KAMIKAZE peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide Liberty 200SN ou l' HERBICIDE VICTUS^{MC} 200 SN et appliqué sur le soja tolérant au glufosinate d'ammonium (LibertyLink) du stade cotylédon au stade de floraison de la culture. Consultez l'étiquette de l'herbicide Liberty 200SN ou l' HERBICIDE VICTUS 200 SN pour connaître le stade foliaire recommandé pour les mauvaises herbes afin d'obtenir la meilleure efficacité possible.
Taux	312 mL/ha de l'herbicide KAMIKAZE + 1.5 - 2.5 L/ha de l'herbicide Liberty 200SN ou l' HERBICIDE VICTUS 200 SN Mélanger en réservoir l' HERBICIDE KAMIKAZE avec la dose adéquate d'herbicide Liberty 200 SN ou l' HERBICIDE VICTUS 200 SN pour les espèces de mauvaises herbes ciblées. Consultez l'étiquette de l'herbicide Liberty 200SN pour connaître les taux, les mauvaises herbes éliminées, les recommandations, précautions et restrictions supplémentaires.
Volume d'eau	Minimum de 110 L/ha
Remarques	MISE EN GARDE Appliquer l' HERBICIDE KAMIKAZE plus l'herbicide Liberty 200SN ou l' HERBICIDE VICTUS 200 SN mélangé en réservoir SEULEMENT sur le soja tolérant au glufosinate d'ammonium (c'est-à-dire les semences LibertyLink). L'application de l'herbicide Liberty 200SN ou l' HERBICIDE VICTUS 200 SN sur du soja non tolérant provoquera des dommages sévères ou même la mort de la culture.

HARICOTS COMESTIBLES (incluant les haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris*^{1,2}, haricots de Lima (Ontario seulement) et haricots adzuki)

Appliquer l'**HERBICIDE KAMIKAZE** comme traitement en prélevée sur les cultures d'haricots de lima (l'Ontario seulement), haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris* et haricots adzuki, et comme traitement d'incorporation en présemis pour les haricots communs secs de l'espèce *Phaseolus vulgaris* et haricots adzuki.

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant l'**HERBICIDE KAMIKAZE**. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à l'**HERBICIDE KAMIKAZE**, la première utilisation de l'**HERBICIDE KAMIKAZE** devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à l'**HERBICIDE KAMIKAZE**.

² Y compris mais non exclusivement : haricot rognon, canneberge, à œil jaune, Dutch brown, noir et blanc.

2024-0646

2024-03-28

Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles: HERBICIDE KAMIKAZE Seul

Mauvaises herbes	Période d'application	
	Prélevée	Présemis incorporé (haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki seulement)
Feuilles larges		
chénopode blanc	S	S
amarante à racine rouge	S	S
renouée	S	S
renouée persicaire	S	S
moutarde des champs	S	S
abutilon	S ¹	S ¹
petite herbe à poux	SP	SP
morelle noire de l'Est	S	S
Graminées		
sétaire verte et glauque	S	S
panic millet	SP	SP

S = Suppression SP = Suppression partielle et Réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon qui germent plus en profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

Période	Application en prélevée – Haricots comestibles
Taux	312 mL/ha
Volume d'eau	100-400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles".
Possibilités de mélanges en réservoir	<p>Pour les champs contenant beaucoup de mauvaises herbes à feuilles larges autre que celles mentionnées dans la liste rétrovée sous "HERBICIDE KAMIKAZE SEUL", un mélange en réservoir peut être nécessaire pour obtenir un plus large spectre de suppression des mauvaises herbes.</p> <p>Haricots canneberge et rognon</p> <p>Mélanger en réservoir l'herbicide KAMIKAZE avec l'herbicide DUAL^{MD} MAGNUM à une dose de 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg m.a. /ha) pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées nuisibles dans les haricots canneberges et les haricots rognons. Consulter l'étiquette de l'herbicide DUAL MAGNUM pour des recommandations, précautions et restrictions additionnelles non spécifiées sur cette étiquette.</p>

2024-0646

2024-03-28

Période	Application en présemis incorporé (haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki seulement)
Taux	312 mL/ha
Volume d'eau	100-400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus "Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles".
Possibilités de mélanges en réservoir	<p>Haricots blancs</p> <p>On peut mélanger l'HERBICIDE KAMIKAZE en réservoir avec l'herbicide TREFLAN EC/Trifluralin 480 EC Herbicide à une dose de 1,25 – 2,4 L/ha pour supprimer une gamme plus étendue des mauvaises herbes dans les haricots blancs seulement. Se conformer aux recommandations et observer les précautions et les restrictions énoncées sur l'étiquette de l'herbicide TREFLAN EC/Trifluralin 480 EC HERBICIDE. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les mauvaises herbes supprimées autres que celles énumérées pour l'HERBICIDE KAMIKAZE seul.</p> <p>Les haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i>^{1,2}</p> <p>Mélangez en réservoir l'HERBICIDE KAMIKAZE avec 1,15 – 1,75 L/ha (1,05 – 1,60 kg m.a./ha) de l'herbicide DUAL^{MD} Magnum/DUAL II Magnum pour supprimer dans les haricots communs secs, les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles retrouvées sur l'étiquette. Consultez l'étiquette de l'herbicide DUAL Magnum/DUAL II Magnum pour des recommandations, précautions et restrictions supplémentaires non spécifiées sur cette étiquette. Respectez les mesures de précaution les plus sévères concernant le mélange, le remplissage et l'application retrouvées sur les étiquettes des deux produits.</p> <p>¹ NOTE: Les variétés de haricots communs secs peuvent avoir une tolérance variable aux herbicides, incluant le mélange en réservoir d'HERBICIDE KAMIKAZE plus DUAL Magnum/DUAL II Magnum. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été évaluées quant à leur tolérance au mélange en réservoir HERBICIDE KAMIKAZE plus DUAL Magnum/DUAL II Magnum, employez d'abord ce mélange en réservoir sur une superficie limitée pour chaque variété afin de confirmer la tolérance avant l'adoption à grande échelle de cette pratique au champ. De plus, consultez votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs face au mélange en réservoir HERBICIDE KAMIKAZE plus DUAL Magnum/DUAL II Magnum.</p> <p>² AVERTISSEMENT: Les haricots devraient être semés à un minimum de 4 cm de profondeur sans quoi un dommage à la culture pourrait survenir.</p>

2024-0646

2024-03-28

POIS DE TRANSFORMATION

Période	Application en prélevée ou présemis incorporé
Taux	312 mL/ha
Volume d'eau	200 L /ha
Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soja: HERBICIDE KAMIKAZE Seul".

POIS MANGE-TOUT

Période	Application en prélevée ou présemis incorporé
Taux	312 mL/ha
Volume d'eau	100-400 L /ha
Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soja: HERBICIDE KAMIKAZE Seul".

HARICOTS MANGE-TOUT

Période	Application en prélevée
Taux	312 mL/ha
Volume d'eau	200 L /ha
Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soja: HERBICIDE KAMIKAZE Seul".

LUZERNE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES

Période	Application en post levée Appliquer en post levée hâtive lorsque les mauvaises herbes ont moins de 7,5 cm (3 pouces) de hauteur. Appliquer seulement après le développement complet de la première feuille trifoliolée de la culture.
Taux	312 – 420 mL/ha
Volume d'eau	200 L /ha
Surfactant/Adjuvant	Un agent tensioactif NON IONIQUE DOIT ÊTRE AJOUTÉ à raison de 0,25 % (v/v) à la solution de pulvérisation (e.g. 2,5 L d'agent tensioactif par 1 000 L de solution de pulvérisation). Une solution d'engrais (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) DOIT ÊTRE AJOUTÉE à raison de 2 L/ha à la solution de pulvérisation pour accélérer la suppression des mauvaises herbes.
Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes retrouvées dans le tableau "Suppression des mauvaises herbes dans le soja: HERBICIDE KAMIKAZE Seul".

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir à pulvériser est propre avant l'usage. Respecter les recommandations de nettoyage tel que spécifié sur l'étiquette du produit utilisé auparavant.
2. Remplir le réservoir à pulvériser à moitié ou aux trois-quarts d'eau et mettre en marche l'agitation
3. Mesurer à l'aide d'un récipient gradué la quantité requise du produit d'association (se référer à la section de chaque culture pour les mélanges en réservoir).

2024-0646

2024-03-28

4. Mélanger soigneusement.
5. Dans un autre récipient gradué, mesurez la quantité de l'**HERBICIDE KAMIKAZE** requise et l'ajoutez à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci.
6. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajoutez la quantité requise de l'agent tensioactif non-ionique si nécessaire.
7. Au besoin, ajoutez la quantité requise de l'engrais liquide (28-0-0, 10-34-0 ou 3 2-0-0) à la solution de pulvérisation.
8. Maintenir une agitation constante et compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.
9. Nettoyer le réservoir à pulvériser après usage.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. NE PAS appliquer à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. APPLIQUER AU MOYEN D'UN ÉQUIPEMENT TERRESTRE SEULEMENT.
2. NE PAS appliquer plus d'**HERBICIDE KAMIKAZE** que nécessaire. Une application excessive pourrait occasionner des dommages, surtout si la culture subit un stress.
3. Délai d'attente avant la récolte

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)
Soja	100
Haricots communs secs de l'espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> et haricots adzuki	100
Mais tolérant à l'imazéthapyr	100
Haricots de Lima	90
Pois de transformation	50
Pois mange-tout	60
Haricots mange-tout	40

4. ATTENTION : Ne pas faire paître le bétail dans les endroits traités ni couper l'herbe pour le foin; les données ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.
5. NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer les cultures dans les champs avoisinants.
6. Ne pas appliquer **HERBICIDE KAMIKAZE** PLUS D'UNE FOIS dans la saison.
7. NE PAS appliquer **HERBICIDE KAMIKAZE** comme traitement en présemis incorporé deux années de suite pour toutes les cultures. Attendre au moins 24 mois entre les traitements en présemis incorporé.
8. On considère que des mauvaises herbes ont échappé au traitement si, après un traitement en prélevée, on voit apparaître la 2^e ou la 3^e feuille vraie. On recommande alors un sarclage superficiel ou l'application d'un herbicide en post levée. NE PAS sarcler en profondeur.
9. NE PAS appliquer **HERBICIDE KAMIKAZE** lorsque la culture subit un stress car cela pourrait endommager la culture.
10. L'application d'**HERBICIDE KAMIKAZE** en post levée sur le soja peut causer un retard de croissance. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide a été utilisé conformément aux doses d'emploi et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
11. **HERBICIDE KAMIKAZE** peut entraîner un retard dans la croissance ou une maturité plus tardive de la culture d'haricots blancs ou d'haricots communs. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si **HERBICIDE KAMIKAZE** a été utilisé conformément aux doses d'emploi et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
12. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques en

2024-0646

2024-03-28

nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

USAGES ENREGISTRÉS OUEST DU CANADA

ZONES DE SOL HOMOLOGUÉES

HERBICIDE KAMIKAZE est seulement homologué pour les zones de sols noir et gris boisés des Provinces des Prairies. **HERBICIDE KAMIKAZE** n'est pas homologué pour être utilisé dans les zones de sols bruns et bruns foncés à l'exception des haricots secs et de la luzerne (nouveaux semis purs destinés à la production de fourrage ou de semences) sous irrigation.

CULTURES HOMOLOGUÉES

HERBICIDE KAMIKAZE est homologué pour utilisation comme traitement de post levée hâtive pour les cultures suivantes.

Culture	Dose d'application (mL/ha)	Volume d'eau (L/ha)
Luzerne (nouveaux semis purs destinés à la production de fourrage ou de semences)	210	100-400
Luzerne (établie pour production de semences)	210	100-400
Gesse cultivée (pour la production de semences seulement)	210	100-400
Haricots secs (pinto, rose, rouge)	210	100-400
Pois de grande culture	210	100-400
Soja (pour usage au Manitoba seulement)	210	100-400

Pour toutes les applications, un agent tensioactif non ionique contenant au moins 80 % d'ingrédient actif (Agra^{MD} 90, Agsurf^{MD}) à raison de 0,25 % (v/v) doit être ajouté à la solution de pulvérisation (par exemple, 2,5 L d'agent tensioactif pour 1000 L de solution de pulvérisation).

SUPPRESSION DES MAUVAISE HERBES

POST LEVÉE HÂTIVE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES (jusqu'au stade 4 feuilles inclusivement)

Mauvaises herbes	Période d'application	
	Pois de grande culture	Nouveaux semis purs destinés à la production de fourrage ou de semences
Feuilles larges		
Séneçon vulgaire	-	SP
Stellaire moyenne*	S	-
Gaillet grateron*	S	-
Renouée scabre	-	S
Ortie royale	S	-
Amarante à racine rouge	S	S
Bourse à pasteur*	S	SP
Renouée	S	-
Tabouret des champs*	S	S
Canola spontané	S	S
Renouée liseron	R	-
Moutarde des champs*	S	S
Graminées		
Sétaire verte	S	SP
Folle avoine	R	-

S = Suppression

SP = Suppression partielle et réduction de la compétition

R = Répression

* Certains populations de ces mauvaises herbes sont reconnues pour être résistantes au groupe 2. Si vous soupçonnez cette situation sur votre ferme, suivre les recommandations retrouvées dans la section 6, Recommandations sur la gestion de la résistance.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AUX CULTURES

POIS DE GRANDE CULTURE

Période	Post levée hâtive
Zones de sol	L' HERBICIDE KAMIKAZE est SEULEMENT homologué pour une utilisation dans les sols noir et gris boisé.
Taux	210 mL/ha + Adjuvant
Période	Post levée hâtive
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus « Post Levée Hâtive pour la Suppression des Mauvaises Herbes »
Remarques	<p>Le traitement en post levée hâtive avec l'HERBICIDE KAMIKAZE jusqu'à ce que les mauvaises herbes atteignent le stade de la quatrième vraie feuille, supprimera les mauvaises herbes énumérées dans la section 3.2.</p> <p>Les pois de grande culture jusqu'au stade de la sixième (6e) feuille trifoliée.</p> <p>Un intervalle de 60 jours doit suivre l'application de l'HERBICIDE KAMIKAZE avant de pouvoir récolter les pois de grande culture.</p> <p>Les pois de grande culture traités avec L'HERBICIDE KAMIKAZE peuvent être servis comme aliment au bétail 30 jours après l'application.</p>

LUZERNE (NOUVEAUX SEMIS PURS DE LUZERNE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE FOURRAGE OU DE SEMENCES)

Période	Post levée hâtive
Zones de sol	Sol noir, gris boisé et brun irrigué
Taux	210 mL/ha + adjuvant
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus « Post Levée Hâtive pour la Suppression des Mauvaises Herbes »
Remarques	<p>HERBICIDE KAMIKAZE qui peut être appliqué comme traitement de postlevée hâtive dans les nouveaux semis purs de luzerne au cours de l'année d'établissement.</p> <p>HERBICIDE KAMIKAZE peut être appliqué lorsque la culture a développé au moins une (1) feuille trifoliée complètement déployée et jusqu'au stade 4 feuilles inclusivement des mauvaises herbes sensibles.</p> <p>HERBICIDE KAMIKAZE est destiné à être utiliser sur les peuplements purs de luzerne au cours de l'année d'établissement ou les peuplements qui vont être en place pour 3 ans ou plus.</p> <p>Appliquer seulement lors de l'année de l'établissement et seulement lorsque la culture a atteint le stade 3 feuilles trifoliées complètement déployées.</p> <p>SEULEMENT UNE (1) application d'HERBICIDE KAMIKAZE peut être effectuée au cours de la durée de vie du peuplement de luzerne.</p> <p>NE PAS faire paître ou récolter pour le fourrage dans les 14 jours après le traitement.</p> <p>La semence mature provenant de plants traités ne devrait pas être destinée à l'alimentation humaine.</p>

LUZERNE (ÉTABLIE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE SEMENCES)

Période	Post levée hâtive
Zones de sol	Sols noirs et gris boisés
Taux	210 mL/ha + adjuvant
Mauvaises herbes supprimées	Tabouret des champs, moutarde des champs, canola spontané, amarante à racine rouge et répression de la sétaire verte
Remarques	Une application par année; postlevée; application terrestre; appliquer avant que la luzerne atteigne 30 cm. Ne pas utiliser HERBICIDE KAMIKAZE dans la dernière année du peuplement de luzerne.

HARICOTS SECS (PINTO, ROSE, ROUGE)

Période	Post levée hâtive
Zones de sol	Seulement les zones de sol noir, gris boisé et brun irrigué
Taux	210 mL/ha + adjuvant

Mauvaises herbes supprimées	Morelle poilue
Remarques	Une application par année; pulvérisateur terrestre; appliquer dans 100 - 400 L d'eau /ha postlevée; appliquer jusqu'au stade 2 feuilles trifoliées du haricot sec; jusqu'au stade 6 feuilles de la morelle poilue; intervalle avant récolte (IAV) de 75 jours.

GESSE CULTIVÉE / GESSE COMESTIBLE (POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES SEULEMENT)

Période	Post levée hâtive
Zones de sol	Sols noirs et gris boisés
Taux	210 mL/ha + adjuvant
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus « Post Levée Hâtive pour la Suppression des Mauvaises Herbes »
Remarques	Une application par année; postlevée; application terrestre; intervalle avant récolte (IAV) de 60 jours; appliquer au stade 5-7 feuilles de la gesse cultivée/gesse comestible.

SOYA (POUR USAGE AU MANITOBA SEULEMENT)

Période	Post levée hâtive
Zones de sol	Sols noirs et gris boisés
Taux	210 mL/ha + Adjuvant
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau ci-dessus « Post Levée Hâtive pour la Suppression des Mauvaises Herbes »
Remarques	Appliquer en post levée une fois par saison au stade de croissance de 1 à 3 feuilles du soya; application terrestre seulement; intervalle avant récolte (IAV) de 85 jours.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur de la moitié jusqu'aux trois-quarts d'eau.
2. Utiliser une unité de mesure calibrée et ajouter la quantité requise d'**HERBICIDE KAMIKAZE** en agitant la bouillie de pulvérisation.
3. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité requise de l'agent tensioactif non ionique.
4. Finir de remplir le réservoir avec de l'eau.

CULTURE SUIVANTE EN ROTATION

Il y a une possibilité d'effet résiduel dans le sol provenant de l'**HERBICIDE KAMIKAZE** l'année suivant l'application. Les études ont démontré que les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire dans les zones de sol noir et gris boisé l'année suivant l'application de l'**HERBICIDE KAMIKAZE**

<p>0 - 12 mois après l'application Dans le cas d'un échec, les cultures suivantes peuvent être semées dans la même saison :</p>	<p>1 an après l'application Les cultures suivantes peuvent être semées au cours de la saison suivante :</p>
<p>pois de grande culture canola tolérant à l'imazéthapyr et l'imazamox</p>	<p>Orge de printemps blé de printemps lentilles luzerne pois de grande culture canola tolérant à l'imazéthapyr et l'imazamox</p>
<p>Effectuer un essai biologique au champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année PRÉCÉDANT la culture de toute autre espèce que celle énumérée ci-dessus</p>	

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. NE PAS appliquer à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne - APPLIQUER UNIQUEMENT AVEC UN ÉQUIPEMENT TERRESTRE.
2. NE PAS sur-appliquer de l'**HERBICIDE KAMIKAZE**. Une application excessive pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit des agressions de toutes sortes.
3. NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer d'autres cultures que celles pulvérisées.
4. NE PAS effectuer plus de 2 applications d'**HERBICIDE KAMIKAZE** dans la même année. UNE (1) SEULE application d'**HERBICIDE KAMIKAZE** doit être effectuée durant la saison.
5. En cas de problème avec la culture, seuls les pois de grande culture ou le canola tolérant à l'imazéthapyr et l'imazamox (par exemple les variétés de canola avec le gène Clearfield^{MD}) peuvent être réensemencés l'année même de l'application.
6. Intervalle avant récolte.

Culture	Intervalle de l'application à la récolte (jours)
Soja	85
Haricots communs secs	75
Gesse cultivée/gesse sphérique	60
Pois de grand culture	60

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**HERBICIDE KAMIKAZE** est un **HERBICIDE** du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**HERBICIDE KAMIKAZE** et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**HERBICIDE KAMIKAZE** ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises

herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AgraCity Crop & Nutrition Ltée au 1-844-269-3276.

BOA^{MD}, KAMIKAZE^{MD}, et VICTUS^{MC} sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs titulaires respectifs.